



Aides en faveur des structures équestres

==> Vous êtes une structure équestre CLAG/CLAF -avec 30 licences et plus pour 2012-, nous proposons, sous certaines conditions et dans la limite de nos budgets, des **aides financières pour l'acquisition de matériel**

Actions « Sécurité » : Étriers de sécurité, casques, protèges dos, taquets de sécurité, extincteurs

50 % du montant total TTC de la facture plafonné à 150 €

Action « Matériel de sellerie » : Étrivière, sangle, rênes

50 % plafonné à 100 €

Actions « Matériel médical »: pour les premiers secours/soins, défibrillateur

50 % plafonné à 300 €.

Action « Matériel pour des activités de club » : par exemple ballons pour le Poney Ball, kits de Pony Games ou Equifun..., matériels pour public handicapé, kits de maniabilité en attelage, kits de TREC....et autres matériels à vocation pédagogique

50 % plafonné à 150 €

Action « Talkies Walkies et sono » : 50% plafonné à 150 €

Action « Equi-Handi »: matériel adapté pour public handicapé

50 % plafonné à 300 € (réservée aux clubs label Equi Handi ou avec un enseignant BF EEH)

ATTENTION: une (1) aide par club plafonné à 300€ pour la saison 2011/ 2012, dans la limite du budget alloué à la Commission Aide à la structure pour cette action.

Toute demande doit être envoyée au CDE30 par courriel

cde30@free.fr

avant le 15 octobre 2012

Pour les dossiers retenues les clubs devront remplir un dossier spécifique et fournir une copie de la facture acquittée (datée du 1 septembre 2011 au 31 août 2012) en précisant sur ce document le n° d'affiliation FFE, le n° SIREN, l'adresse du club, le nom et la signature du dirigeant

Vous trouverez sur le site du CDE, des documents à télécharger concernant ces demandes et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Avec le soutien



